

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 94/05

EUR 44/014/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURQUIE

Trois membres de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) :

Eren Keskin (f)

Saban Dayanan (h)

Dogan Genç (h)

Londres, le 20 avril 2005

Trois membres de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) ont été menacés de mort. Amnesty International estime qu'ils sont en grand danger.

Eren Keskin est la directrice de la section istanbulite de cette organisation. Saban Dayanan est son secrétaire, et Dogan Genç coordonne les activités de l'IHD dans la région de Marmara, qui comprend Istanbul.

Ils ont tous trois reçu des lettres de menaces à leur domicile et sur leur lieu de travail le 19 avril. Elles étaient signées par la *Türkçü Intikam Tugayi* (TIT, Brigade turque de vengeance), un groupe ultranationaliste qui avait revendiqué l'attaque armée dont avait été victime en 1998 Akin Birdal, alors président de l'IHD. Ce dernier avait été grièvement blessé.

Depuis quelque temps, on assiste à une montée de l'ultranationalisme en Turquie. C'est un groupe d'enfants qui a mis le feu aux poudres le 21 mars, en tentant de brûler un drapeau turc dans le sud-est du pays, à Mersin. Cet épisode a déclenché des manifestations en hommage à la bannière turque aux quatre coins du pays. Un responsable de l'état-major de l'armée a qualifié les enfants de « *prétendus citoyens* ». Le 6 avril, dans la ville de Trabzon (nord de la Turquie), cinq militants qui distribuaient des tracts dénonçant l'isolement cellulaire dans les prisons turques auraient failli être lynchés par une foule qui les soupçonnait de vouloir brûler un drapeau turc. Depuis lors, des événements similaires ont eu lieu dans l'ensemble du pays.

Les lettres de menaces mentionnaient l'incident du drapeau et indiquaient que tout devait être fait pour protéger l'emblème de la Turquie, « *un symbole de l'histoire de la nation, écrite en lettres de sang* ». Elles faisaient également référence à la tentative d'assassinat perpétrée par la TIT contre Akin Birdal, grièvement blessé par balles par deux militants de cette formation en mai 1998 au siège de l'IHD, à Istanbul. Les messages indiquaient par ailleurs que Eren Keskin, Saban Dayanan et Dogan Genç risquaient d'avoir moins de chance qu'Akin Birdal, qui avait survécu à son agression.

Eren Keskin est la cible de menaces de mort depuis des années. Celles-ci se sont multipliées lorsqu'elle a défendu en justice Abdullah Öcalan, dirigeant du groupe d'opposition armé *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan). Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 92/01, EUR 44/022/01 du 10 avril 2001 et sa mise à jour, EUR 44/036/01 du 6 juin 2001. Cette femme a été poursuivie en justice à de nombreuses reprises en raison de ses activités de militante des droits humains. Ainsi, le 5 avril, un tribunal de Tunceli l'a condamnée à cinq mois d'emprisonnement pour un discours qu'elle avait prononcé dans cette ville de l'est de la Turquie en novembre 2002, lors d'une conférence sur le « *rôle des femmes au sein de la société* ». Elle avait déclaré que la torture lui paraissait être une pratique systématique en Turquie, et qu'il lui semblait que toutes les femmes détenues finissaient par être victimes, tôt ou tard, d'une forme de harcèlement sexuel en prison. Eren Keskin a été condamnée en vertu de l'article 159 du Code pénal turc pour avoir « *insulté et dénigré l'État turc et ses forces de sécurité* ». Sa peine d'emprisonnement a par la suite été convertie en une amende de 1 050 nouvelles livres turques (soit environ 600 euros). Saban Dayanan a quant à lui été blessé à l'arme blanche par un homme qui s'était introduit de force dans le bureau istanbulite de l'IHD en novembre 2001. Il était armé d'un pistolet et d'un couteau et avait menacé de tuer tous les membres du personnel (voir l'AU 272/01, EUR 44/076/01 du 25 octobre 2001 et sa mise à jour, EUR 44/083/01 du 15 novembre 2001).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée en 1986, l'*İnsan Hakları Derneği* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) est la principale organisation turque de défense des droits humains. Elle a très ouvertement condamné les violations des droits humains et les exactions perpétrées aussi bien par les autorités que par les groupes armés d'opposition ; de ce fait, elle a été la cible de maintes attaques. Des responsables de cette organisation ont été menacés, arrêtés, poursuivis en justice, torturés, enlevés et tués ; ses bureaux ont été saccagés, fermés et démolis par des attentats à la bombe. Depuis 1991, au moins 12 représentants de ce mouvement ont été tués. Des membres des forces de sécurité turques sont impliqués dans certains de ces homicides, mais dans la plupart des cas, les tueurs n'ont pas été identifiés. Par ailleurs, plusieurs sections de l'IHD ont été fermées sous des prétextes divers. En mai 1998, lorsque Akin Birdal avait été victime d'une tentative d'assassinat, la communauté internationale avait immédiatement condamné cet acte. Amnesty International pense que les autorités turques ont créé un climat propice à cette attaque en accusant l'IHD d'avoir partie liée avec le *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), un mouvement interdit.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– priez instamment les autorités turques de garantir la sécurité d'Eren Keskin, de Saban Dayanan et de Dogan Genç et d'enquêter sur les menaces de mort qu'ils ont reçues ;

– engagez les autorités à autoriser les défenseurs des droits humains à poursuivre leurs activités légitimes de surveillance de la situation des droits humains et de signalement des violations commises en la matière, comme le prévoit la résolution des Nations unies relative aux défenseurs des droits de l'homme ;

– appelez les autorités à prendre des mesures efficaces afin de veiller à ce que tous les fonctionnaires, y compris les membres des forces de sécurité, reconnaissent la légitimité du travail des défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Mr Abdulkadir Aksu
Ministry of Interior
İçişleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie
Fax : +90 312 418 1795

Courriers électroniques : aaksu@icisleri.gov.tr

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des droits humains et Ministre des Affaires étrangères :

Mr Abdullah Gül
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie
Fax : +90 312 287 8811

Courriers électroniques : abdullah.gul@basbakanlik.gov.tr

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 1^{ER} JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*